

LA LETTRE DU MAIRE

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Jean-Pierre Barnaud
Maire de Chennevières-sur-Marne
Vice-Président du
Conseil Départemental
Vice-Président de
de la Métropole du Grand Paris
Vice-Président de
Grand Paris Sud Est Avenir



ÉDITO

Budget 2023 : la Ville maintient sa trajectoire

Le 1^{er} juin, le Conseil municipal a finalisé le vote du budget qui représente 66 710 426 euros.

Comme vous en avez probablement eu connaissance, les collectivités, avec la hausse des fluides, l'inflation... ont été particulièrement touchées dans leurs équilibres financiers. Cependant, malgré les boucliers tarifaires successifs, nous n'ignorons pas que les ménages ont également été impactés par l'inflation.

C'est la raison pour laquelle, du fait de sa gestion rigoureuse depuis 2014, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les impôts pour 2023.

Toutefois, le contexte énergétique est toujours imprévisible et l'inflation perdure, ce qui ne sera pas sans conséquence pour l'ensemble des collectivités. À Chennevières, malgré ce contexte, tout en restant vigilants sur les dépenses publiques, nous maintiendrons le cap pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés lors des élections municipales en 2020.

Comme vous pouvez le mesurer en parcourant notre ville, nous poursuivrons notre effort d'investissement pour les équipements publics et la voirie, comme nous nous y sommes engagés depuis 2014. Nous maintiendrons également les services à la population à un niveau supérieur aux villes du territoire.

En plus des crises, comme toutes les collectivités, la Ville doit faire face au désengagement de l'État avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui continue de diminuer : 2,78 millions d'euros en 2014 et 635 889 euros prévus pour 2023 soit une baisse de 77,10% depuis 2014. De plus, l'État prend des décisions qui ont un impact lourd sur le budget de fonctionnement comme la non-compensation des dépenses énergétiques et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui même si elle est justifiée, a également des conséquences sur le budget communal.

Également impactés par cette mauvaise conjoncture, les partenaires institutionnels (Région, Département, CAF...) diminuent leurs subventions car ils font face eux-mêmes à ces contraintes budgétaires.

Dans ce contexte difficile, la Municipalité a fait le choix responsable de ne pas augmenter le taux d'imposition en absorbant la hausse des coûts de fonctionnement tout en poursuivant les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des Canavérois.

*Bien fidèlement
Jean-Pierre Barnaud*

La Lettre du Maire
est éditée par la ville
de Chennevières-sur-Marne.
Hôtel de Ville
14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01 45 94 74 74

Direction de la publication :
Jean-Pierre Barnaud

Crédits photos : Mairie

Conception et réalisation :
Service communication /
Marion Le Masurier

Impression : KMC graphic

Distribution : Privilège et
communication

PAS DE HAUSSE DES TAUX D'IMPOSITION EN 2023

La Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition (39,09% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 59,01% sur les propriétés non bâties).

En revanche, elle devra appliquer la revalorisation des bases d'imposition décrétée par l'État.

Selon la loi de Finances 2017, les bases d'imposition sont indexées sur la moyenne de l'inflation constatée entre novembre N-2 (2021) et novembre N-1 (2022).

L'indexation enregistrée pour 2023 est de 7,1%.

Ces bases permettent le calcul final de l'impôt foncier.

66 710 426 € au service des Canavérois

Section de fonctionnement : 40 524 490 €
Section d'investissement : 26 185 936 €

La volonté de maintenir des services de proximité de qualité à la population tout en préservant une politique conséquente d'investissements reste la priorité de la Municipalité.

SERVICES À LA POPULATION * :

L'effort du « service à la population » est important à Chennevières sur Marne avec un niveau plus élevé que la moyenne pondérée par habitant du territoire.

CADRE DE VIE

soit 38,89% du budget

16 394 592€

Regroupe entre autres les opérations d'aménagement, d'urbanisme, de propreté, de voirie, les travaux courants dans les bâtiments municipaux, l'entretien des espaces verts...



ENSEIGNEMENT FORMATION

soit 37,29 % du budget

15 720 091 €

Travaux dans les établissements scolaires, équipement de TBI (tableau blanc interactif), achat de matériel et fournitures scolaires, séjours périscolaires, actions d'animation : projets autour de la littérature, de l'espace, des droits des enfants, du harcèlement... présence d'un animateur sportif dans les écoles, participation à une pièce de théâtre



SOCIAL, EMPLOI, SOLIDARITÉ ET SANTÉ

soit 7,77 % du budget

3 275 546 €

Subventions aux associations avec une augmentation de 19,23% du budget consacré, subvention au CCAS pour 585 000 €, actions de prévention auprès des enfants (Petits déjeuners nutrition dans les écoles, accompagnement à la scolarité), actions pour les adultes et seniors, aides administratives, épicerie solidaire...

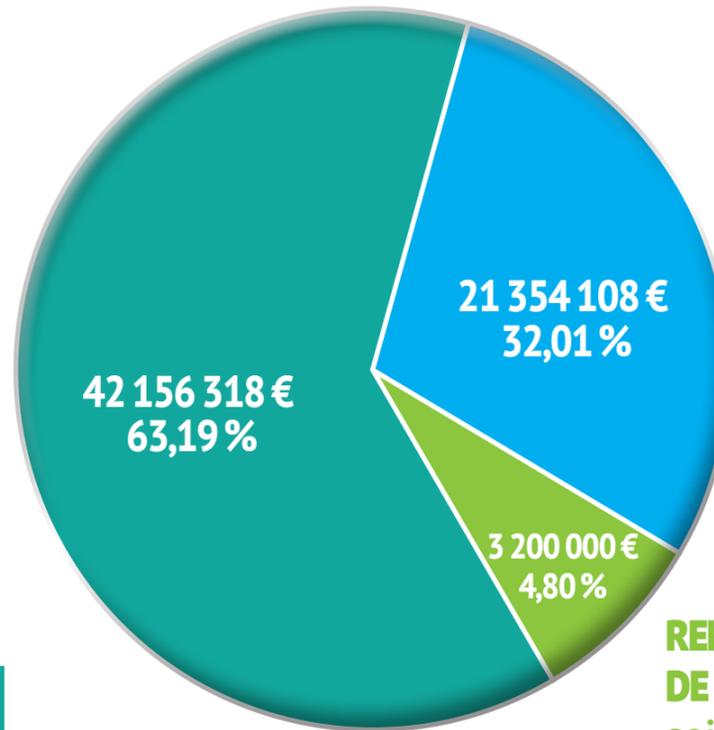


SÉCURITÉ

soit 7,36 % du budget

3 102 705 €

Financement de vidéo protection, financement des sapeurs pompiers de Paris, sessions « Gestes qui sauvent » auprès des jeunes, sessions « Prévention et secours civiques de niveau » aux fins de former tous les policiers et ASVP du service



FAMILLE / PETITE ENFANCE

2 112 031 €

soit 5,01 % du budget

Délégation service public à La Maison bleue (crèches), participation au relais petite enfance, actes d'état civil



JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

1 551 353 €

soit 3,68 % du budget

Séjours, manifestations et actions sportives, École Municipale de Football, Programmation du Théâtre Roger Lafaille, les Petits Plus, Festival photo Pass Cop... Ce montant ne comprend pas l'importante part déléguée au Territoire (Conservatoire et médiathèque).



ADMINISTRATION

soit 32,01 %

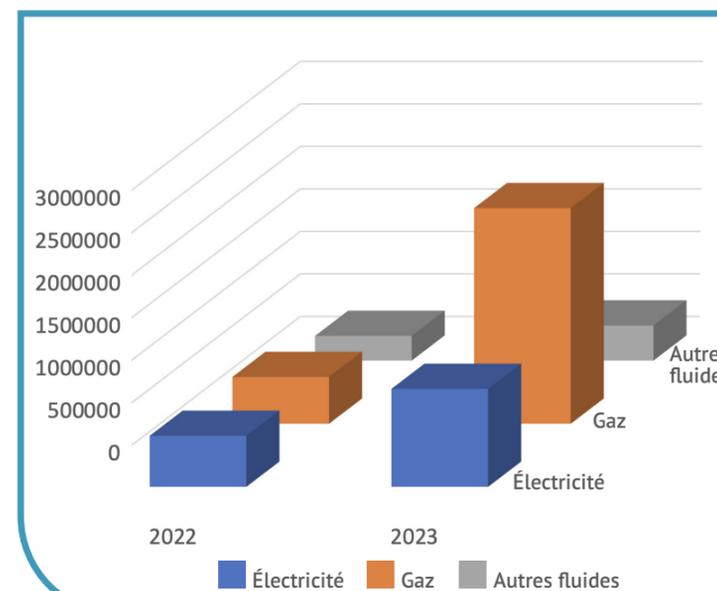
21 354 108 €

Fonctionnement de tous les services dits « supports » qui permettent le fonctionnement de la mairie (accueil, ressources humaines, finances, marchés publics...) mais également les coûts énergétiques...

REMBOURSEMENT DE L'ANNUITÉ* DE LA DETTE

soit 4,80 %

3 200 000 €



Les dépenses d'énergie : un gouffre imprévisible

L'année 2022 a été marquée par une flambée inattendue des prix des énergies. La hausse des coûts de l'énergie représente 3 millions d'euros en 2023.

• Pour l'électricité, la ville est adhérente au SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication) qui recommande une prévision d'augmentation de 92 %.

• Pour le gaz, la commune est adhérente au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France). Pour 2023, le syndicat a estimé une multiplication par 4 du budget consacré en 2022.

• Concernant les autres fluides (l'eau, le chauffage urbain - géothermie, le fioul et le pelé), le budget 2023 est estimé à environ 413 000 euros, soit une augmentation de 29,60 % par rapport à 2022.

* L'annuité de la dette, parfaitement maîtrisée, est composée des intérêts d'un montant de 1,1M€ (dépenses de fonctionnement) et du remboursement du capital d'un montant de 2,1M€ (dépenses d'investissement).

* Dépenses réelles

Poursuivre la politique d'investissement permet de moderniser et d'adapter les équipements de la ville, de soutenir l'activité et de renforcer l'attractivité du territoire. Ce budget s'élève à 26 185 936 €.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2023

- Poursuite de la réhabilitation du groupe scolaire Moulin à Vent et du gymnase Suzanne Lenglen
8 500 000 €



Les travaux du groupe scolaire du Moulin à Vent



Perspective du projet fini

- Poursuite de la phase 2 des travaux de réaménagement du Fort de Champigny
2 770 000 €



- Le plan vélo
100 000 € : la Ville travaille sur un maillage de futures pistes cyclables qui permettront de relier les différents quartiers de la ville.

- Les dépenses en voirie en 2023

2 809 786 € : les principaux investissements en voirie consistent en la poursuite du marché à performance énergétique, la rénovation des rues Albert, Raymond et Georges comprenant l'enfouissement des réseaux, l'installation d'un nouvel éclairage public, la rénovation de la voirie, la vidéo protection, et le passage à la LED de l'ensemble des éclairages.



- L'entretien des bâtiments municipaux pour

2 900 000 € : la consolidation des structures des gymnases, le remplacement de fenêtres et de portes extérieures du groupe scolaire des Hauts de Chennevières, la toiture de la maternelle Rousseau, une partie de la toiture du centre municipal La Colline...

- Le Plan 1 000 arbres

150 000 € : mise en œuvre d'un plan 1 000 arbres sur la commune pour faire écho au plan 50 000 arbres du Département visant à préserver le patrimoine arboré existant et à planter 50 000 arbres pour lutter contre le dérèglement climatique.



Plantation d'arbres le long du mail Daniel Cordier dans le cadre du Plan 1 000 arbres de la commune.

SUBVENTIONS 2014/2022

Depuis 2014, pour les bâtiments, la ville de Chennevières a réalisé 59 243 049 d'euros d'investissements de travaux (hors-voirie). La ville a bénéficié de 11 613 286 d'euros de subventions de la part de ses partenaires institutionnels (État, métropole, région, département). Depuis 2014, pour la voirie, la ville de Chennevières a réalisé 20 843 951 d'euros de travaux.